



## Police Municipale : Réglementation sur les nuisances sonores

Le Bruit (arrêté préfectoral 2002-100 du 4 février 2002)	Autorisations aux particuliers	Autorisations aux professionnels
Jours ouvrables	8:30 et 12:00 et 14:30 à 19:30	7:00 à 20:00
Samedis	9:00 à 12:00 et 15:00 à 19:00	7:00 à 20:00
Dimanches et Jours Fériés	10:00 à 12:00	Urgences uniquement